



**EX&TERRA, l'atelier des territoires**  
Espace partagé ComVisa  
34, rue St Guilhem  
34000 Montpellier

**Siège social:** 428 traversée du village - 30360 Monteils

**Courriel:** [paulinemangin@ex-et-terra.net](mailto:paulinemangin@ex-et-terra.net) / [lisatesniere@ex-et-terra.net](mailto:lisatesniere@ex-et-terra.net) / [celinesalinas@ex-et-terra.net](mailto:celinesalinas@ex-et-terra.net)

**Tel:** 06.86.67.42.24 / 06.88.62.28.36 / 06.63.42.24.57

**N°SIRET:** 848 027 215 000 13

**SAS Coopérative** à capital variable

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Du 10 juin 2022

### ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- 2°) Affectation des excédents nets de gestion (ENG)
- 3°) Désignation du Président
- 4°) Non-Renouvellement du mandat de Directeur Général
- 5°) Capital social

Nombre de membres présents : 3

Nombre de membres représentés : /

Le quorum de 100% des membres étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Les Associées reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment:

- Le compte de résultats et autres documents joints (bilan détaillé et liasse fiscale)
- Le rapport de gestion et le projet de résolutions
- La décision de pré-affectation des excédents nets établie au 31 décembre 2021.

# RESOLUTIONS

## **RESOLUTION N°1 : Approbation des comptes**

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

- Total bilan de 87 234,79 euros
- Chiffre d'affaires de 107 486,40 euros
- Résultat net comptable de 28 305,47 euros

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à l'unanimité.

## **RESOLUTION N°2 : Affectation des excédents nets de gestion (ENG)**

Les excédents nets de l'année 2021 sont de 27 968,70 euros, après absorption des pertes antérieures de -336,77 euros.

Ces excédents sont répartis selon le projet suivant :

- 6 983,78 euros en réserves légales tenant lieu de provision pour investissement
- 2 338,18 euros en fonds de développement
- 9 324,76 euros en parts travail
- 9 321,97 euros en dividendes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **RESOLUTION N°3 : Désignation du Président**

L'assemblée générale décide de nommer Mme Pauline Mangin en qualité de Présidente de la société jusqu'au 31/12/2024.

La Présidente ne perçoit pas de rémunération dans le cadre de son mandat social et bénéficie d'un contrat de travail en lien avec ses fonctions d'architecte urbaniste, chef de projet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **RESOLUTION N°4 : Non renouvellement du mandat de Directeur Général**

Mme Lisa Tesnière termine son mandat de Directrice Générale de la société. Le mandat de Directeur Général n'est pas renouvelé.

Le contrat de travail de Mme Lisa Tesnière en lien avec ses fonctions de paysagiste, chef de projet est maintenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **RESOLUTION N°5 : Capital social**



L'assemblée générale des associés admet que Mme Céline Salinas souscrive à une part sociale supplémentaire de 75 euros.

Le montant total des parts détenu par Mme Céline Salinas serait de 3000,00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Feuille de présence

Le 10 juin 2022,  
A Nîmes,

NOM	PRENOM	PRESENCE	SIGNATURE
Mangin	Pauline	présente	
Tesnière	Lisa	présente	
Salinas	Céline	présente	